

COMMISSION TECHNIQUE DU CDJE 56
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2012, à QUESTEMBERT

Présents : Daniel Maréchal, Patrice Georget, Loïc Le Gal, Henri Trélohan

1. Calendrier

1.1. Coupe Loubatière : 21 octobre 2012

1.2. Morbihan toutes catégories :

- 27 octobre 2012
- 10 novembre 2012
- 15 décembre 2012
- 19 janvier 2013
- 16 février 2013
- 16 mars 2013
- 13 avril 2013

1.3. Individuels jeunes : 24 et 25 novembre 2012

1.4. Départemental par équipes jeunes :

- 11 novembre 2012
- 2 décembre 2012
- 16 décembre 2012
- 20 janvier 2013
- 3 février 2013
- 17 mars 2013
- 14 avril 2013
- 19 mai 2013

(une ou deux dates pourraient être réservées à des doubles rondes et/ou à un rassemblement)

1.5. Scolaires :

- Individuels décentralisés : 23 janvier 2013
- Par équipes : 6 février 2013

2. Championnat départemental par équipes jeunes

Le règlement du championnat de France interclubs jeunes s'applique sauf en ce qui concerne les points suivants :

Article 1.1 Structure

Le championnat départemental par équipes jeunes est organisé par le CDJE 56.

Article 1.2. Déroulement de la compétition

Un club ne peut avoir qu'une équipe engagée dans ce championnat.

Des mini-tournois pourront être organisés pour les jeunes ne trouvant pas place dans ces équipes.

Article 1.3. Engagements

Les clubs devront confirmer l'engagement de leur équipe pour le 15 octobre.

Article 2.1. Directeur de la compétition : supprimé (sans objet)

Article 2.4. Lieu et heures des rencontres

Journées à une seule ronde : 14H30

Journées à deux rondes : 14H ; 16H

Les clubs concernés peuvent avancer ou retarder ces horaires à condition d'en avertir le directeur du groupe après s'être mis d'accord.

Article 3.3. Cadence

50 min. et 10 secondes par coup pour tous les échiquiers.

Article 3.7.b. Composition de la feuille de match

Chaque joueur ne dispute qu'une seule partie par match.

Les dérogations ne pourront être qu'exceptionnelles et ne seront accordées par la commission technique que sur demande motivée du club concerné.

Article 4.1. Décompte des points de parties

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partienulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final, une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point.

Article 4.5. Appels sportifs

La commission technique du CDJE 56 est compétente en première instance pour recevoir les appels des décisions des arbitres ou du directeur de groupe.

3. Stages de formation

Pour la saison prochaine, les stages organisés par le CDJE 56 seront découplés (les stages animés par Laurent ne seront pas obligatoirement organisés aux mêmes dates ni dans les mêmes lieux que ceux animés par Kévin).

Questembert, le 17 avril 2012,
Henri Trélohan